



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/10/2023

DLB 2023/628

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 16 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/10/2023

Affichage de la convocation : 10/10/2023

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHEs, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Véronique REY, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant :

Patrick CATHALA représenté par Henry SANCHEZ, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Georges LOPEZ représenté par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Michel TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

André ALBERTOS

Objet : Décisions prises par le Président du SICTOM Pézenas-Agde

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Président, en vertu des délibérations du 17 août et du 8 décembre 2020, qui sont les suivantes :

DC 2023-017

Objet : Prestations d'accompagnement, de conception et de mise en œuvre de stratégies de communication- Marché 2023-SER-07

Considérant que la Collectivité a reçu douze offres dans le temps imparti,
Considérant qu'après analyse des offres, l'offre de l'agence WONDERFUL, conforme au Dossier de Consultation des Entreprises, correspond à l'attente du SICTOM et propose l'offre la mieux-disante,
Considérant l'avis favorable rendu par la Commission MAPA, réunie le 13 juin 2023,
Après avoir pris l'attache du Service Administration Générale de la Collectivité,
DECIDE

D'attribuer le marché à la société WONDERFUL, domiciliée 50 rue Didier DAURAT-ZA Mermoz- 34170 Castelnau le Lez et représentée par son Président Pascal HEBRARD. Le marché est d'une durée de 1 an, renouvelable 1 fois pour la même durée. Le montant maximum autorisé par période est de 100 000 € H.T

DC 2023-18

Objet : Création d'une nouvelle déchèterie à Agde - Marché - 2023-TRX-08

Considérant les trois offres reçues pour le lot 1 et six offres reçues pour le lot 2 dans les délais impartis soit avant le 26/04/2023 à 12 heures, émanant des entreprises, EUROVIA, COLAS et EIFFAGE pour le lot 1

Métallerie BOURDONCLE, ATEC SERVICES, URBAN NT, SEETECH, AGECE et SGR MAINTENANCE pour le lot 2,

Considérant l'absence d'offres pour le LOT 3,

Considérant l'avis émis par la Commission MAPA réunie le 13 juin 2023 à 8h30, sur proposition du Maître d'œuvre GAXIEU chargé de superviser les travaux,

Considérant que le candidat EIFFAGE a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le LOT 1(avec option) et SEETECH pour le LOT 2,

Après avoir pris l'attache du Service Technique du SICTOM,

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux aux entreprises suivantes :

LOT 1 : le marché est attribué au groupement formé par EIFFAGE-SOLATRAG-BORDERES pour la solution avec option et pour un montant de 1 360 038,74 € H.T

LOT 2 : le marché est attribué à la société SEETECH pour un montant de 107 375,99 € H.T

LOT3 : le lot est déclaré infructueux en l'absence d'offres et sera relancé

DC 2023-19

Objet : Déclaration d'infructuosité pour le Lot 1 - 2023-FOU-05 - Fourniture de points d'apports volontaires - Colonnes OM, EMR et VERRE - Lot n° 1 - Fourniture de colonnes aériennes en polyéthylène

Considérant que l'unique proposition de l'entreprise UTPM ne permet pas au Pouvoir Adjudicateur d'opérer une comparaison avec d'autres offres, ni de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, en raison du manque de concurrence,

Après avoir pris l'attache du Service Technique de la Collectivité,

DECIDE

De classer le lot : n° 1- Fourniture de colonnes aériennes en polyéthylène de la présente procédure sans suite pour cause d'infructuosité,

Dit que ce lot sera prochainement relancé,

DC 2023-20

Objet : Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts du SICTOM Pézenas-Agde

Considérant la plainte pour escroquerie déposée par le SICTOM Pézenas Agde en date du 16 juin 2023,

Considérant la nécessité d'être conseillé tout au long de la procédure mais aussi de faire valoir les droits du SICTOM Pézenas-Agde dans cette affaire auprès de tout tribunal compétent, le cas échéant,
DECIDE

De désigner Me Laurence BOURGEON et Me Jean-Marc MAILLOT, du Cabinet ERGOMNES Avocats, domicilié 215, allée des Vignes - 34980 MONTFERRIER SUR LEZ, pour conseiller et pour représenter le SICTOM Pézenas-Agde auprès de tout tribunal compétent dans le cadre de cette affaire, afin de défendre les intérêts de la collectivité.

DC 2023-21

Objet : Participation à un marché du groupement de commandes ouvert et permanent pour la fourniture de carburants

Considérant les besoins du SICTOM en matière de fourniture de carburants.

Considérant la décision du coordonnateur du groupement de commandes ouvert et permanent de programmer une consultation concernant la famille d'achats précitée ;

Considérant l'intérêt économique et technique pour le SICTOM Pézenas-Agde de participer à cette consultation ;

DECIDE

De participer à la consultation relative à la fourniture de carburant, qui sera lancée par la commune d'Agde, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ouvert et permanent, pour les marchés suivants :

La fourniture de carburants en cuve

La fourniture de carburant à la pompe par cartes accréditives

Avant l'engagement de la consultation, le Président du SICTOM détermine ses besoins dans les conditions fixées par la convention constitutive du groupement de commandes. A l'issue de la consultation, le Président du SICTOM assure, pour ce qui le concerne, la bonne exécution des marchés ou accords-cadres signés par le coordonnateur du groupement de commandes.

DC 2023-22

Objet : 2019-FOU-23- FOURNITURE DE P.A.V., Colonnes OM, EMR et VERRE - LOT N°2 Colonnes métalliques

Considérant que cet accord-cadre a fait l'objet d'un avenant n°1 pour augmentation provisoire – jusqu'au 31/10/2022 - du prix des colonnes, due à la situation économique, dans le cadre de la théorie de l'imprévision,

Considérant que depuis lors, de nouveaux besoins sont apparus et qu'il convient de ce fait d'ajouter deux lignes au bordereau des prix initial et de conclure un second avenant,

Après avoir pris l'attache du Service Technique de la Collectivité,

DECIDE

D'ajouter les lignes suivantes au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) Lot n°2 Colonnes métalliques :

« Colonne aérienne métallique TGP - système de préhension Kinshofer disque cranté- 4m3 – Verre ». Prix HT : 2310€ HT

« Colonne aérienne métallique avec PMR et TGP - système de préhension Kinshofer disque cranté- 4m3 – Verre ». Prix HT : 2440€ HT

Par le biais d'un avenant n°2 n'augmentant ni ne diminuant le montant du marché, l'accord-cadre étant passé sans minimum ni maximum,

DC 2023-23

Objet : Réalisation d'un audit Sureté en déchèteries, sur les quais de transfert d'Agde et de Pézenas et élaboration d'un schéma directeur

Considérant la situation des déchèteries et des quais de transfert soumis régulièrement à du vandalisme, des intrusions en dehors des heures d'ouverture et à des vols,

Considérant la nécessité de réaliser un audit précis des installations permettant de recenser les systèmes de sécurité existant, leur état et leur efficacité, d'identifier les objectifs de sécurisation pouvant être atteints avec des mesures complémentaires afin de mieux protéger les agents et les biens du SICTOM,

Considérant l'expérience de la société TANDEM et sa proposition relative à la réalisation d'une mission d'audit suivi de préconisations et de mises en œuvre de solutions à travers la présentation d'un schéma directeur,

DECIDE

De confier une mission d'audit et la réalisation d'un schéma directeur de sureté sur les sites des déchèteries et des quais de transfert de la collectivité à la société TANDEM, domiciliée 12 Chemin des Gabarres- 11400 FENDEILLE et représentée par G. RIVOIRE son responsable.

Dit que le montant de la mission s'élève à 14 900€H.T soit 17 880 € TTC, payable selon les dispositions suivantes :

8 000 € H.T à la remise du rapport d'audit, soit 9 600 € TTC

6 900 € H.T au terme de la mission, soit 8 280 € TTC.

Et que les crédits seront prélevés sur le Budget du SICTOM Pézenas-Agde Articles 611 « Contrat de prestations de service » du Chapitre 011 de la section de Fonctionnement.

DC 2023-24

Objet : Ajout de 2 lignes au bordereau des prix unitaires

2020-FOU-17 - Lot n °1 Fourniture de bacs roulants et afférents, composteurs, matériel informatique pour leur reconnaissance

Vu la procédure d'accord-cadre à bons de commandes n° 2020-FOU-17 LOT n°1 concernant la Fourniture de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et collecte sélective, attribué à l'entreprise SULO, sis bâtiment B - 3 Rue Garibaldi - CS 20006, 69800 SAINT PRIEST CEDEX,

Vu que cet accord-cadre a été conclu sans minimum ni maximum, le montant du lot ayant été estimé à 300 000 €HT annuels X 4 années,

Considérant que le prestataire, jusqu'à présent dans l'incapacité de fournir des bacs de 120 litres munis d'une serrure, est à même de proposer aujourd'hui ce modèle de bac, il convient d'ajouter les lignes suivantes au bordereau des prix unitaires initial - tarif 2023 :

120 Litres GT/JAUNE avec serrure 49,66 € HT,

120 Litres GT/MARRON avec serrure 49,66 € HT,

Après avoir pris l'attache de la Direction des Finances de la Collectivité,

DECIDE

D'ajouter les deux lignes suscitées au bordereau des prix unitaires initial, en précisant que le tarif mentionné est celui de l'année 2023.

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises dans le cadre des délégations générales accordées au Président par le Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
- et de sa publication le

A Nézignan l'Évêque, le 19/10/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr